Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260430-2026_055-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 20 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **30/04/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.
L'an 2026, le 20 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, M. CHILOU Hervé, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, M. ROLLAND Thierry, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, Mme JAMES Anaïs, Mme DESCAMPS Catherine, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DANDO Géraldine à M. GRASBON Frédéric, M. PERROCHEAU Jean-Christian à M. GUINARD Arnaud, M. TALLENDIER Louis à M. EPAILLARD Ludovic, M. BEUCHET Laurent à M. BARDEL Philippe, Mme ETIENNE Valérie à M. EL YAZIDI Mohamed

Secrétaire de séance : M. EPAILLARD Ludovic

DÉLIBÉRATION 2026 -055 — Réalisation d'une " médiathèque augmentée " - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Approbation du plan de financement prévisionnel actualisé de l'opération

Rapporteur : M. Arnaud GUINARD, Maire

En janvier 2025, pour la réalisation d'une médiathèque dite « augmentée » rue des Trois-Évêchés, la Commune a sollicité de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), une subvention d'un montant de 400 000 €.
Un plan de financement avait été présenté à l'appui de cette demande, qui faisait alors état d'un coût prévisionnel total d'opération de 5 378 850,00 € HT, incluant un montant de travaux de 4 667 400,00 € HT.
En juillet 2025, les services de l'État ont fait connaître à la Commune que cette demande de subvention n'avait pas été retenue au titre du plan d'aides 2025, mais que le dossier pouvait néanmoins faire l'objet d'un nouveau dépôt au titre de la programmation DSIL-DETR 2026. Ce qui donc a été fait au mois de décembre 2025.
En janvier 2025, quand la demande de subvention initiale avait été formulée, l'élaboration du projet de médiathèque augmentée n'en était encore qu'au stade de l'avant-projet définitif.
Depuis, les études relatives à ce projet ont été finalisées, et la consultation pour la désignation des entreprises qui seront en charge des travaux a été faite. Les marchés de travaux nécessaires à la réalisation de ce futur équipement ont fait l'objet d'une décision d'attribution par le Conseil municipal en date du 16 février dernier (l'ensemble des lots ayant été attribué, sauf le lot n° 7, « serrurerie », pour lequel la Commune cherche actuellement une entreprise intéressée).

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260430-2026_055-DE

Le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté à l'appui de la demande de DSIL faite en janvier 2025, reposait donc sur les informations connues à cette date.
Cependant, deux éléments nouveaux ont depuis fait évoluer à la baisse ce plan de financement prévisionnel :
- D'une part, à la suite de la remise par la maîtrise d'œuvre, en janvier 2025, de l'avant-projet définitif de médiathèque augmentée, la Commune avait demandé à cette dernière de rechercher des économies, dans la mesure où le chiffrage présenté dépassait largement l'enveloppe initialement allouée au projet. Une seconde version de l'avant-projet définitif de cette opération a donc été établie. Celle-ci a été approuvée par le Conseil municipal en avril 2025, avec un coût prévisionnel de travaux réajusté à 4 188 900,00 € HT.
- D'autre part, la consultation des entreprises faite en fin d'année 2025 pour l'attribution des marchés de travaux a été très favorable, avec des prix proposés nettement inférieurs aux estimations de la maîtrise d'œuvre. Ainsi, le montant des travaux du futur équipement, intégrant les travaux de déconstruction nécessaires des bâtiments situés au 5 et au 7 de la rue des Trois-Évêchés, et sous réserve du résultat final du lot n° 7, est désormais évalué à 3 356 415,91 € HT.
Compte tenu de ces évolutions, l'État sollicite aujourd'hui pour compléter la demande de subvention faite par la Commune, et permettre qu'elle soit étudiée au titre de la programmation 2026, une nouvelle délibération du Conseil municipal approuvant le plan de financement prévisionnel actualisé de l'opération.
Il est par ailleurs précisé qu'après échanges avec les services de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, l'objet de la demande a pour sa part été légèrement réajustée : elle ne porte plus désormais sur l'ensemble du projet de médiathèque augmentée, mais sur le projet à l'exclusion de « l'espace mutualisé de service public » qu'elle contient (ce dernier regroupant les différents services au public à caractère administratif qui seront proposés dans le futur équipement, à savoir principalement : l'espace France Services avec les lieux d'accueil pour les partenaires, le dispositif de recueil CNI – Passeports et les bureaux des services sociaux de la Collectivité), dans la mesure où la réalisation de celui-ci est susceptible d'être soutenue au titre d'une autre aide de l'État, la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR). La répartition des coûts a été établie au prorata des surfaces concernées, soit 10,97 % pour l'espace mutualisé de service public compris dans la médiathèque augmentée et 89,03 % pour l'ensemble des autres espaces, soit ceux faisant l'objet de la demande de subvention au titre de la DSIL.

Dans ces conditions, le Conseil municipal est invité à :
- **Approuver** le plan de financement de la médiathèque augmentée, à l'exclusion de « l'espace mutualisé de service public » qu'elle intègre, comme suit :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	537 055,00 €	État DSIL (pour médiathèque augmentée hors EMSP	400 000,00 €
Etudes complémentaires (diagnostics)	32 816,06 €	État DRAC (pour l'espace médiathèque uniquemen	543 565,00 €
Contrôle technique et coordination SPS	25 402,89 €	Région Bretagne (AAP Bâtiments performants)	111 337,50 €
Frais de branchements aux réseaux	5 344,20 €	Département 35 CDST	337 604,69 €
Travaux	2 989 559,63 €	Département 35 Bonus CDST	133 605,00 €
		Département 35 (Ambition communes)	24 225,26 €
		Rennes Métropole FMTE	801 630,00 €
		Fonds de chaleur	15 637,13 €
		Emprunt	1 222 573,20 €
TOTAL	**3 590 177,78 €**	**TOTAL**	**3 590 177,78 €**

- **Autoriser** M. le Maire à solliciter pour cette opération une demande de subvention à l'État de 400 000 € au titre de la Dotation de Soutien aux Investissements Locaux.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260430-2026_055-DE

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	:	27
NOMBRE DE VOIX POUR	:	27
NOMBRE DE VOIX CONTRE	:	0
ABSTENTION(S)	:	0

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD

